COMPTE RENDU DE RÉUNION	
Rédacteur : N. Graveline	Entité : D3E/NRE
Projet : Appui à l'élaboration du SAGE GTI	
Objet : **Comité technique du SAGE GTI**	
Date : 5 septembre 2013	Lieu : **Conseil Général des Vosges - Epinal**
Participants : C. Jourjon, X. Marly, A. Lercher, F. Chevrier, L. Chicot, A. Wojciechowski, J-L. Croville, D. Nguyen-Thé, M. Bournot, N. Graveline	
Diffusion : Participants	

Objectifs du comité technique

Valider les choix de mesures qui seront incluses dans le programme de mesures du SAGE

Ordre du jour

*Rappel de l'avancement du SAGE / M. Bournot

*Présentation de la phase actuelle « Scénarios » / N. Graveline

Tour de table sur les mesures

*Présentation des ressources de substitution envisageables / D. Nguyen-Thé

Tour de table sur les données/connaissances des participants pour affiner les scénarios de substitution

Les présentations sont jointes à ce compte rendu.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La discussion sur les mesures d'action à considérer dans l'analyse du programme de mesures a permis de compléter la liste des mesures proposées.

Il a été convenu que le programme de mesures devait être fixé pour l'ensemble du SAGE GTI par souci de cohérence, et non pas uniquement sur le secteur Sud-Ouest (le seul déficitaire). Ainsi trois types de mesures sont distingués :

- des mesures générales seront appliquées à l'ensemble du territoire,
- des mesures « spécifiques » seront dimensionnées pour le Sud-Ouest,
- des « principes généraux » sont des mesures qui garantissent que les scénarios tendanciels (prospectifs) puissent bien servir de référence au dimensionnement du programme de mesures. Ils ne sont pas concernés par l'analyse coût-efficacité.

L'ensemble des mesures analysées seront donc celles mentionnées dans le tableau présenté à la page suivante.

Remarques sur les mesures d'économie d'eau :

- Un exemple de distribution de kits hydro-économes dans les Vosges qui visaient les ménages les plus modestes (objectif : réduction de la facture). Kits distribués par la CAF.
- Pour les mesures visant le tourisme, se rapprocher éventuellement de l'office/l'agence du tourisme (ou d'un autre organisme ?) pour voir les labels existants/En développement sur la question eau et environnement au sens large.
- Le risque de réduire le nombre de lavages des filtres arsenic/fer/manganèse est de voir augmenter les concentrations dans les eaux produites. Il faut faire attention aux risques liés à la mise en œuvre « poussée » de cette mesure.
- La constitution des services de l'eau en une grande intercommunalité est citée comme levier pour parvenir aux économies d'eau dans la mesure où ce changement de gouvernance permettrait une meilleure gestion du service, une mise en commun des expériences de chaque commune (par ex. comparaison des volumes de lavage de filtre et adoption des « meilleurs pratiques »). Cette mesure n'est pas une mesure dont on peut évaluer l'efficacité en termes d'économie d'eau, elle est classée dans les « principes généraux ». On pourrait imaginer une seule grande intercommunalité qui s'étendrait sur l'ensemble du territoire du SAGE GTI, celles-ci pourrait même porter le SAGE, à terme.
- Le risque de « départ » des agriculteurs des services d'eau potable vis-à-vis de l'équilibre financier des services des eaux, inquiète certaines collectivités pour lesquelles les agriculteurs représentent parfois la moitié des volumes consommés et la moitié des revenus. La consolidation des services des eaux en structures intercommunales (notamment des régies en zones rurales) serait justement un moyen de contourner ce problème en réalisant des économies sur les coûts des services des eaux par la mise en commun des moyens.
- L'Agence de l'eau RM&C ne financera plus à partir de 2016 les services des eaux qui ne se sont pas regroupés en structures intercommunales. (Cette orientation n'est pas prise ni discutée au sein de l'AERM).
- La mesure recyclage des eaux usées n'est pas retenue sur le territoire, car les demandes en eau « non potable » sont faibles sur le territoire. Une estimation sera faite par le BRGM.

Remarques sur les mesures de substitution :

- On distingue les mesures de substitution qui consistent à réaliser de nouveaux ouvrages de prélèvements et celles qui consistent à s'interconnecter avec un service existant qui aurait des marges en termes de production (ex : autorisation<<prélèvements).

<u>Concernant les possibilités d'interconnexion :</u>

- Syndicat de la Vraine et du Xaintois qui prélève dans le Vair en complément pour son alimentation : volumes disponibles ?

- Syndicat de Nomexy qui disposerait de volumes disponibles (captages très productifs en bordure de la Moselle) : volumes disponibles suite aux projets de sécurisation de la vallée de la Moselle ? ;
- Syndicat du Nord-Bassigny (Haute-Marne) voir si volumes disponibles (nombreuses petites communes rurales)

Concernant les ressources alternatives :

- le Dogger est plus productif vers Neufchâteau où il est karstifié. Dans les zones les plus proches du territoire du SAGE, le Dogger est moins productif.
- La Meuse a un débit très variable (ce n'est pas nécessairement gênant dans la mesure où on pourrait envisager des schémas d'approvisionnement non-uniforme sur l'année : en été des prélèvements dans les GTI ; en hiver des prélèvements d'eau de surface pour maximiser le volume prélevé sur les ESU
- Le Vair et le Petit-Vair peuvent malgré des débits relativement faibles représenter des possibilités de production à considérer.
- La question de la légalité de la substitution de l'eau potable pour des usages agricoles (hors lavage des salles de traite) par de l'eau de fontaine/source, distribuée (comme à Sérécourt) dans une bâche est posée ; dans la mesure où cette eau est payante. Cependant cette solution s'apparente à la distribution d'eau brute. Il faut dans ce cas-là, clairement indiquer sur le lieu de prélèvement que l'eau est non potable.
- Certaines ressources locales posent des problèmes de qualité en raison de leur proximité et vulnérabilité aux pollutions de surface (turbidité, bactériologie, et dans certains cas nitrates, pesticides). Une mesure d'accompagnement à l'exploitation de ces ressources serait la reconquête de la qualité de l'eau via la mise en place de mesures agro-environnementales. La difficulté d'intégrer le coût de cette mesure est liée à l'absence de connaissance des aires d'alimentation (absence de périmètre de protection dans la mesure où ce sont des forages/sources abandonnés). Une mesure « type » sera proposée, mais elle ne pourra être dimensionnée avec précision pour une source/forage précis car les périmètres de protection n'existent plus. (voir si on peut en récupérer via le site CARPP)
- La possibilité de création des retenues est évoquée.
- La fromagerie a fait réaliser une étude de recherche de ressource par ANTEA, qu'elle ne souhaite pas communiquer. Un forage d'essai au Muschelkalk a été réalisé sur le site, mais il produisait moins de 1 m^3/h.
- L'exploitation de la nappe des calcaires du Muschelkalk sur l'emprise des périmètres de protection des eaux minérales est interdit par les arrêtés de protection, et ne peux être envisagé selon certains membres présents. Cependant les études hydrogéologiques qui ont été réalisées par Nestlé Waters sur le Muschelkalk pourraient être intéressantes pour évaluer plus précisément les ressources disponibles sur cette nappe [Pour mémoire, l'eau des calcaires du Muschelkalk est très minéralisée et nécessiterait un traitement avant distribution sur un réseau d'AEP].
- Dans la mesure où les volumes autorisés sur le Gite B sont supérieurs aux volumes prélevés, certains de ces volumes pourraient venir en substitution de volumes prélevés sur le Gîte C (GTI) bien que ces eaux ne soient pas équivalentes du point

de vue des caractéristiques chimiques et produisent des eaux minérales différentes (eau peu minéralisée pour l'export pour le Gite C et eaux plus minéralisées à destination du marché français pour le Gite B). Cette mesure impliquerait des changements dans la stratégie de production de Nestlé et doit donc être discutée avec Nestlé pour en évaluer l'impact et le coût.

Autres remarques :

- L'objectif de bon état n'est pas encore arrêté pour la masse d'eau du SAGE GTI. Celle-ci a été proposée pour l'actualisation de l'Etat Des Lieux de 2013, en Mauvais Etat et à risque de non-atteinte du bon état quantitatif pour 2021. L'objectif de bon état sera donc fixé pour 2021 ou 2027. (voir X. Marly).
- Il y a un avantage d'ordre « sécuritaire » à multiplier le nombre de points de captage, bien que cela engendre des coûts supérieurs et pose le problème de l'emprise foncière des champs captants. Il faut aussi prendre en compte l'espacement des ouvrages lié au rabattement de la nappe pour la prise en compte de l'emprise au sol des champs captants.

Type	Usages visés	Description de la mesure	Mesures générales (MG) ou spécifiques
Usages AEP	Usages communaux i.e. école, espaces verts, santé	Réduction des pertes sur les réseaux de distribution	MG
		Réduction des pertes sur les eaux de process liée au lavage de filtre Fe/Mn/As	SO
		Substitution de l'eau des fontaines et espaces verts par des ressources locales (éventuellement impropre à la consommation)	MG
		Optimisation des pratiques d'arrosage sur les espaces verts.	MG
		Installation de matériel hydro-économe sur les bâtiments communaux et scolaires sensibilisation des employés communaux et des élèves	MG
		Récupération des eaux de pluies sur les bâtiments communaux à Vittel/Contrexéville pour l'arrosage	SO
		Passage à des revetements synthetiques pour les stades	SO
	Ménages+APAD	Kits hydro-économes chez les ménages et sensibilisation (évenements) et communication (factures d'eau)	MG
		Récupération d'eau de pluie pour les maisons individuelles (usages extérieurs)	MG
	Hotellerie	Installation de matériel hydro-économe et communication tourisme (ex label "vert")	SO
		Réduction des consommations spas/piscine (Hotel Cosmos & L'orée du bois à Norroy)	SO
	Agriculteurs	Substitution des usages boissons et lavage hors salle de traite par des ressources locales (forages abandonnés, sources/fontaines) ;	SO
		Récupération d'eau de pluie à partir des batiments d'elevage (assimilée substitution)	SO
Industriels	Nestlé	Réduction des pertes sur les lignes d'embouteillage par l'atteinte de 85% de rendement (ref:73%)	SO
		Substitution des EI et EC (Outrancourt et Frenes) à partir du GITE B (ou autre ressource) et plafonnement des prélèvements aux autorisations de Bonne source (730 000 m3/an)	SO
	Ermitage	Plafonnement des demandes en eau au SIE de Bulgnéville et approvisionnement complémentaire par autres ressources	SO
		Amélioration des rendements d'utilisation d'eau en interne (à préciser. Voir possibilité <2,5Ld'eau/L lait)	SO
		Récupération d'eau de pluie pour usages "non Agro-alimentaires"	SO
	Infrastructures de substitution	Développement d'un champ captant dans les calcaires du Dogger - est ce qu'on limite au secteur de neufchateau ? Sous mesures: dimensionnement des ouvrages & incertitudes	SO
		Exploitation pour quelques forages des grès du Rhétiens/Calcaire à Gryphées (limitation nb d'ouvrages par l'emprise au sol, car débit potentiel entre qq m3 à exceptionnellement une 10aine)	SO
		Exploitation des calcaires du Muschelkalk pour de l'eau potable ou pour la Fromagerie	SO
		Exploitation des alluvions de la Moselle	SO
		Exploitation de "petites ressources" d'eau de surface soit directement dans le cours d'eau soit via retenues (Vair, Mouzon)	SO
		Interconnexion avec des SIE captant d'autres ressources que les GTI et ayant des marges de production sur leurs autorisations	SO
Principes généraux (non concernés par l'évaluation coût-efficacité)	Réglementations	Actualisation des autorisations de prélèvements à leur niveau de prélèvements actuels pour les secteurs non-déficitaires	MG
		Suppression des tarifications dégressives	MG
	Accompagnement technique	Amélioration de la connaissance des différents volumes : services, incendie // connaissance réseau et mise en compteurs de sectorisation	MG
		Sensibilisation/communication/formation des collectivités aux économies d'eau pour les usages communaux	MG
	Gouvernance	Favoriser l'emergence de structures intercommunales pour la gestion des services des eaux	MG
		Favoriser les échanges notamment sur les besoins futurs et l'alimentation des gros consommateurs des collectivités	MG

Comité technique SAGE GTI

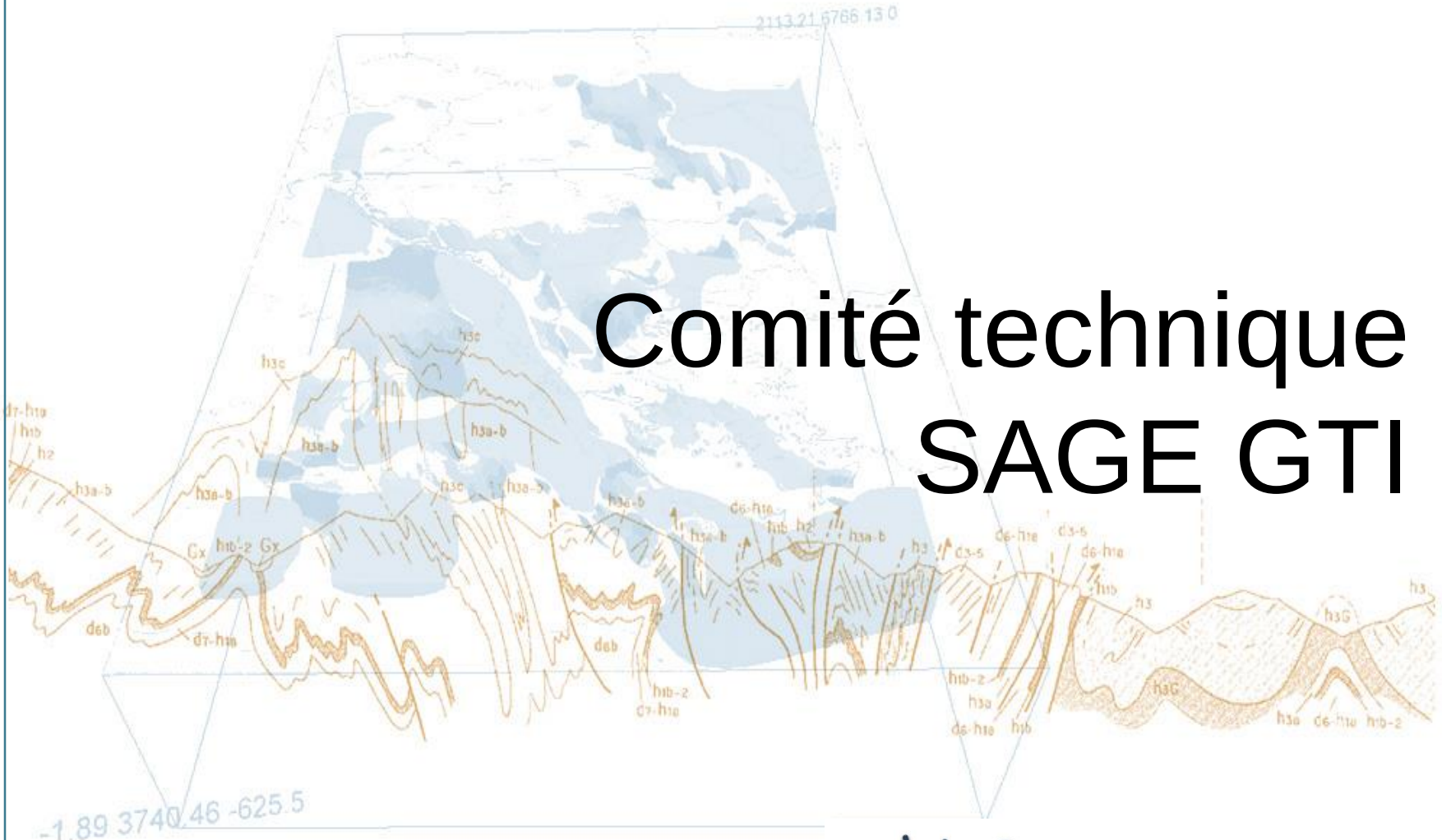

Le 5 septembre 2013 – Conseil Général des Vosges

SAGE Nappe des Grès du Trias Inférieur - Vosges

Géosciences pour une Terre durable
brgm

> Objectifs du comité technique

- Valider les choix de mesures qui pourront être incluses dans le programme de mesures du SAGE

> Ordre du jour

- Rappel de l'avancement du SAGE / M. Bournot
- Présentation de la phase actuelle « Scénarios » / N. Graveline
  - Tour de table sur les mesures
- Présentation des ressources de substitution envisageables / D. Nguyen-The
  - Tour de table sur les données/connaissances des participants pour affiner les scénarios de substitution

Rappels SAGE GTI

Etapes d'élaboration « Etat des lieux » :

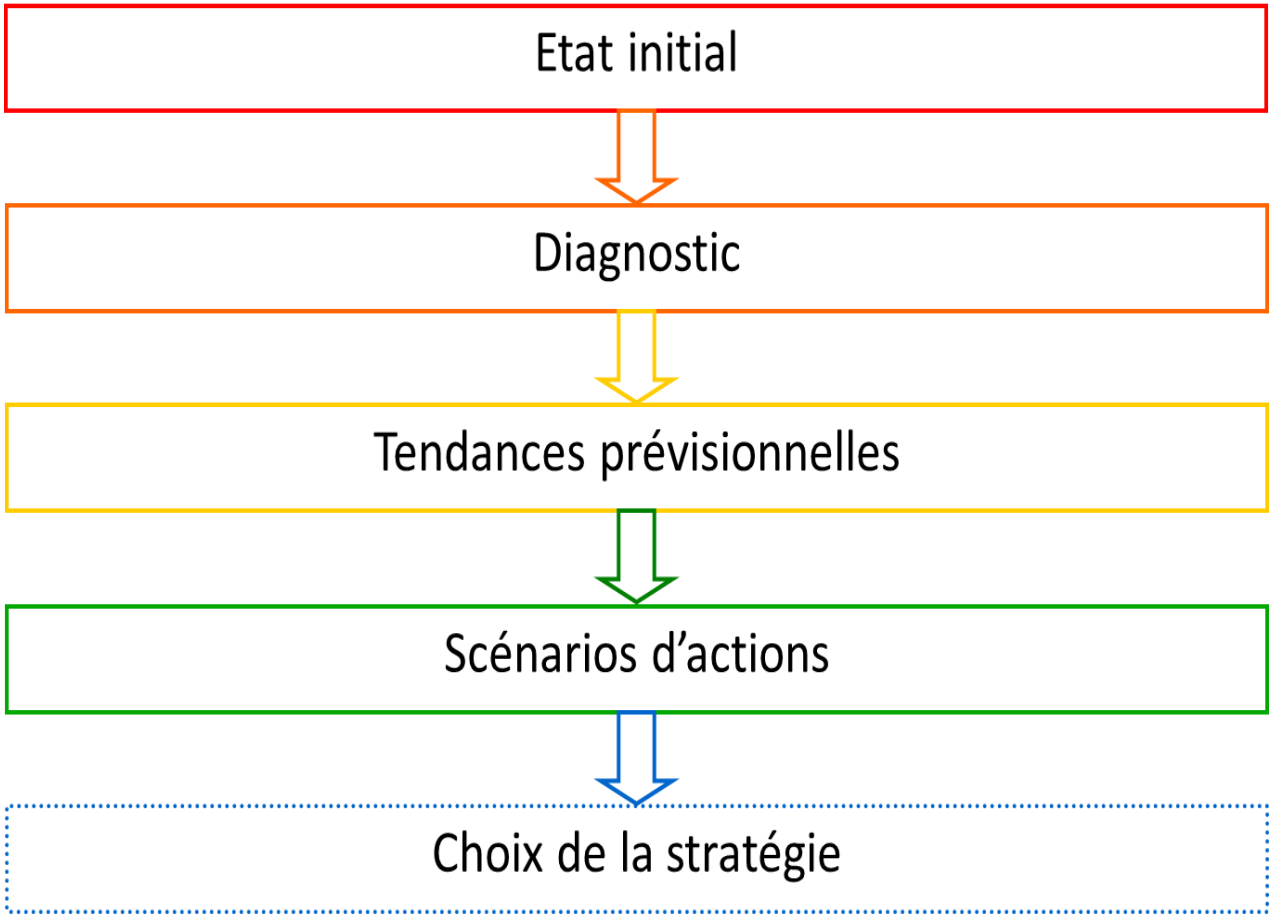

Révision du modèle de la nappe des GTI

Objectifs de la révision du modèle de la nappe des GTI :

1) « Tendre vers un modèle de gestion »
2) Actualiser les « données d'entrée » du modèle (précipitations, prélèvements, piézométries,…)
3) Prendre en compte les avancées scientifiques en termes de compréhension du fonctionnement de la nappe (rôle faille de Vittel, vitesse de circulation, drainance descendante, coeff d'emmagasinement,…) → analyse isotopique
4) Valider le calage du modèle suite à l'actualisation des données et des hypothèses
5) Calculer les volumes maximum prélevables par sous-secteurs du SAGE
6) Calculer les déficits liés aux prélèvements actuels (Diagnostic) et futurs (Tendances) par sous-secteurs
7) Evaluer l'impact des mesures d'actions

Révision du modèle de la nappe des GTI

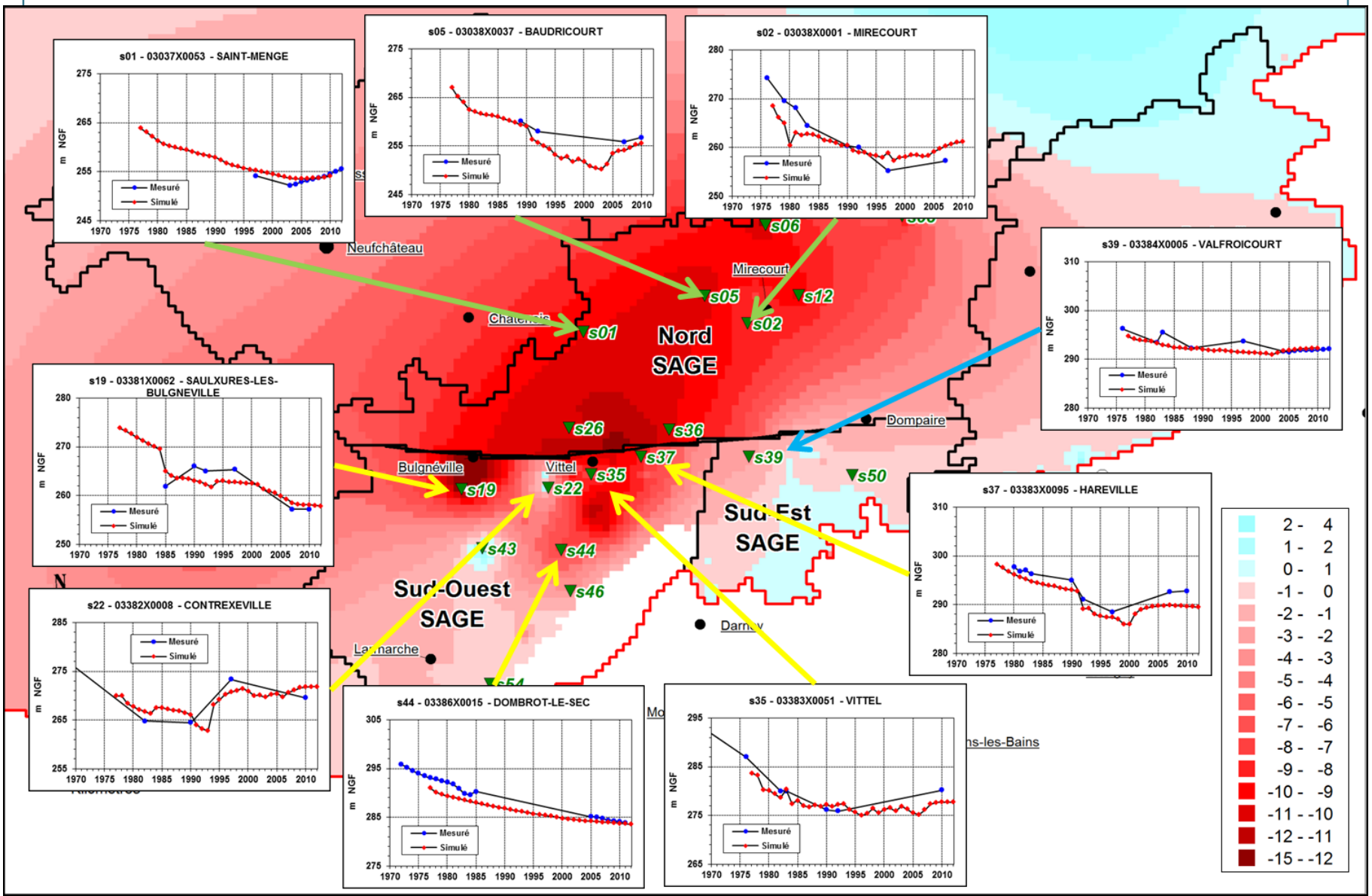

Calcul des volumes maximum prélevables

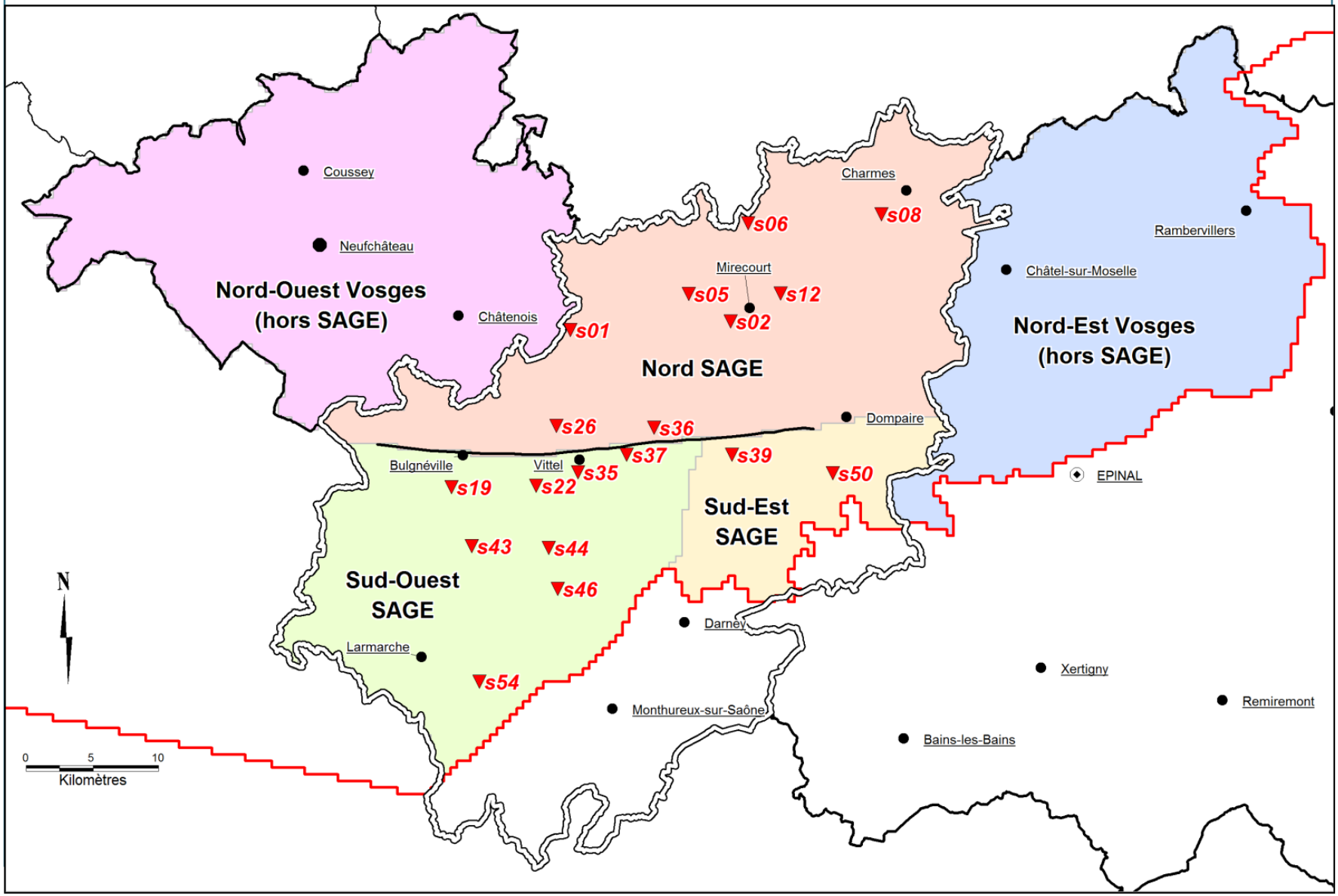

Calcul des volumes maximum prélevables

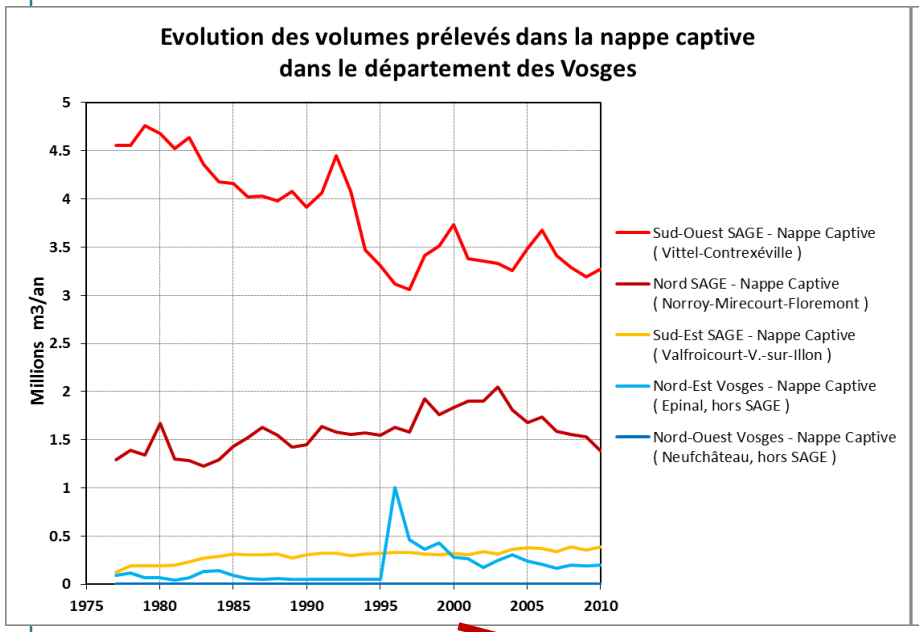

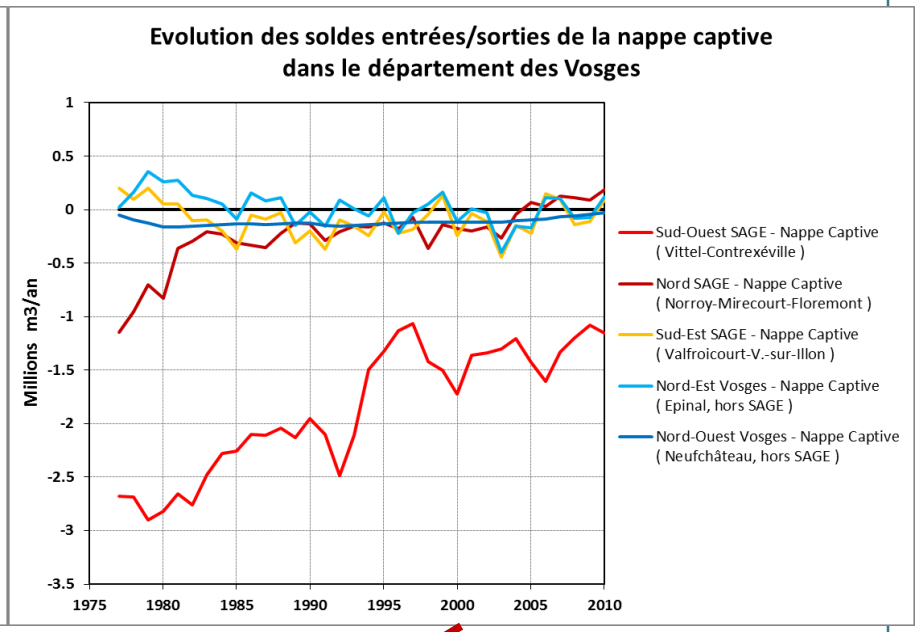

Secteur du SAGE	Prélèvements 2010 (Mm^3/an)	Solde 2010 (Mm^3/an)	Volume Maximum Prélevable (Mm^3/an)
Secteur Sud-Ouest (Vittel-Contrexéville)	+3,27	-1,15	**2,1**
Secteur Nord (Norroy-Mirecourt-Floremont)	+1,38	+0,19	**1,6**
Total secteurs Sud-Ouest et Nord	**4,65**	**-0,96**	**3,7**

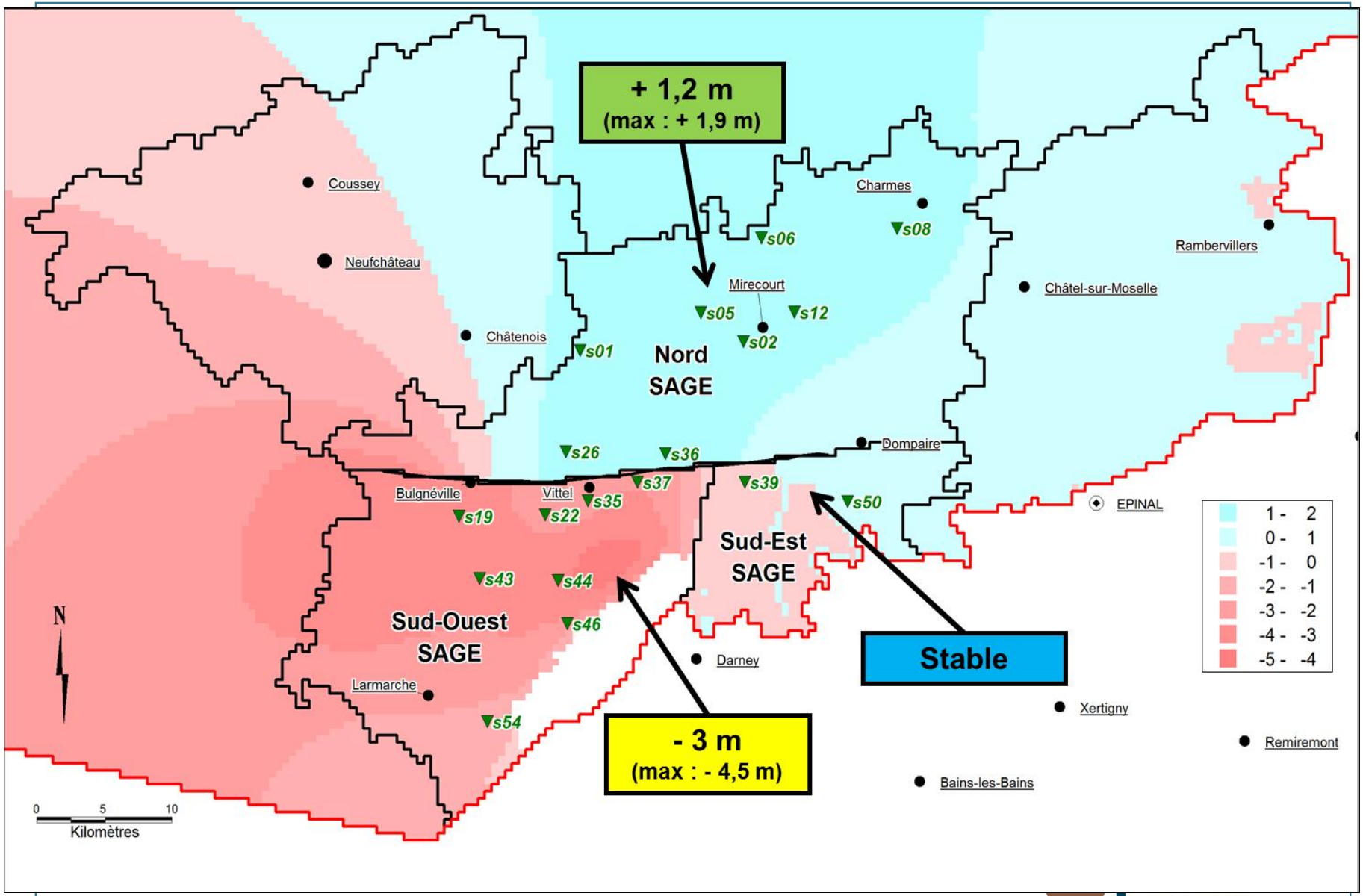
+ 1,2 m
(max : + 1,9 m)
Coussey
Neufchâteau
Châtenois
Mirecourt
Charmes
Rambervillers
Châtel-sur-Moselle
Dompaire
Bulgnéville
Vittel
EPINAL
Darney
Xertigny
Remiremont
Bains-les-Bains
Larmarche
Nord SAGE
Sud-Est SAGE
Sud-Ouest SAGE
Stable
- 3 m
(max : - 4,5 m)
s01
s02
s05
s06
s08
s12
s19
s22
s26
s35
s36
s37
s39
s43
s44
s46
s50
s54
1 - 2
0 - 1
-1 - 0
-2 - -1
-3 - -2
-4 - -3
-5 - -4
N
0
5
10
Kilomètres

Méthodologie « Tendances évolutives »

Objectifs « Tendances évolutives » :

→ Prospective de la demande en eau

→ Evolution la plus probable du territoire sans changement de la politique de l'Eau

→ Déterminer l'impact quantitatif de l'évolution tendancielle du territoire sur la ressource en eau à l'horizon 2030

Méthodologie mise en place :

1) Identification des indicateurs, déterminants et facteurs de changement de l'usage de l'eau
2) Rétrospective concernant ces indicateurs
3) Consultation d'acteurs sur leurs visions prospectives via 2 ateliers : « développement socio-économique » et « agriculture »
4) Discussions et construction d'un scénario tendanciel
5) Quantification de la demande en eau pour ce scénario
6) **Validation en par la CLE du scénario tendanciel**
7) Simulation numérique de l'impact de ce scénario sur la nappe des GTI (modèle de gestion)

Méthodologie « Tendances évolutives »

Déroulement des ateliers :

1) Présentation de la problématique de la nappe des GTI
2) Discussions quant aux déterminants et facteurs de changement identifiés
3) Etat des lieux et rétrospectives (données INSEE, CCI, RGA,…)
4) Présentation de 2 scénarios contrastés
5) Discussions quant aux 2 scénarios
6) Construction du scénario le plus probable

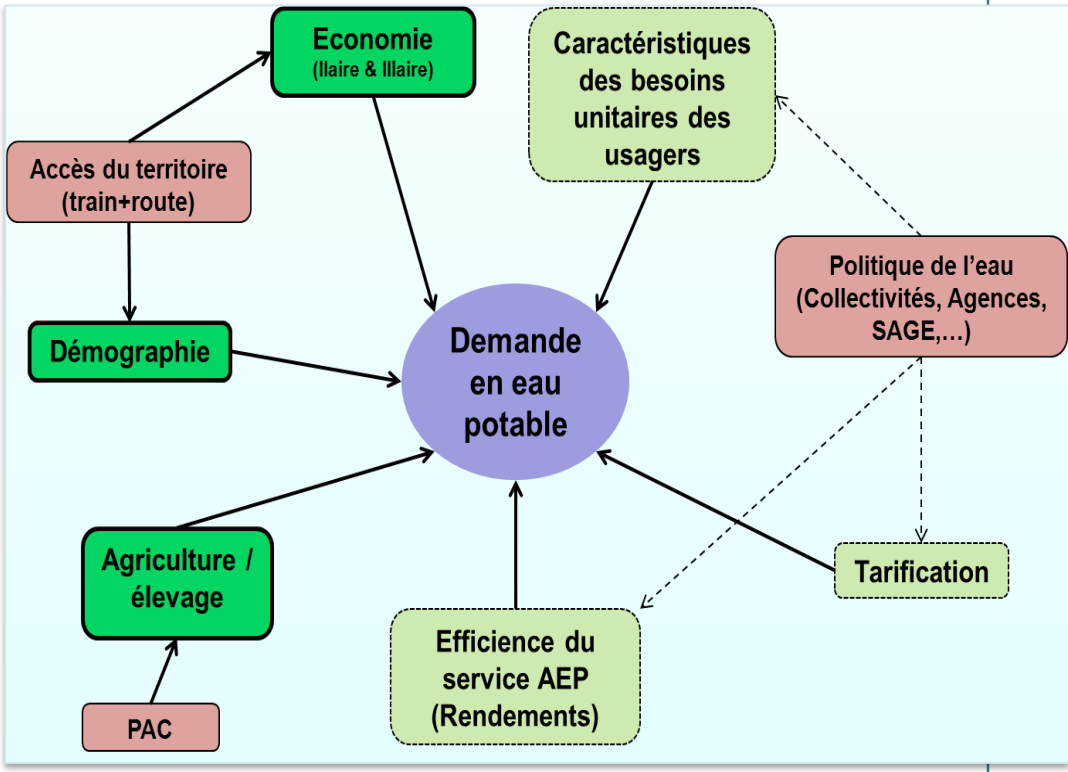

Quantification de la demande en eau et des prélèvements aux GTI

Rendus atelier « Socio-économique »

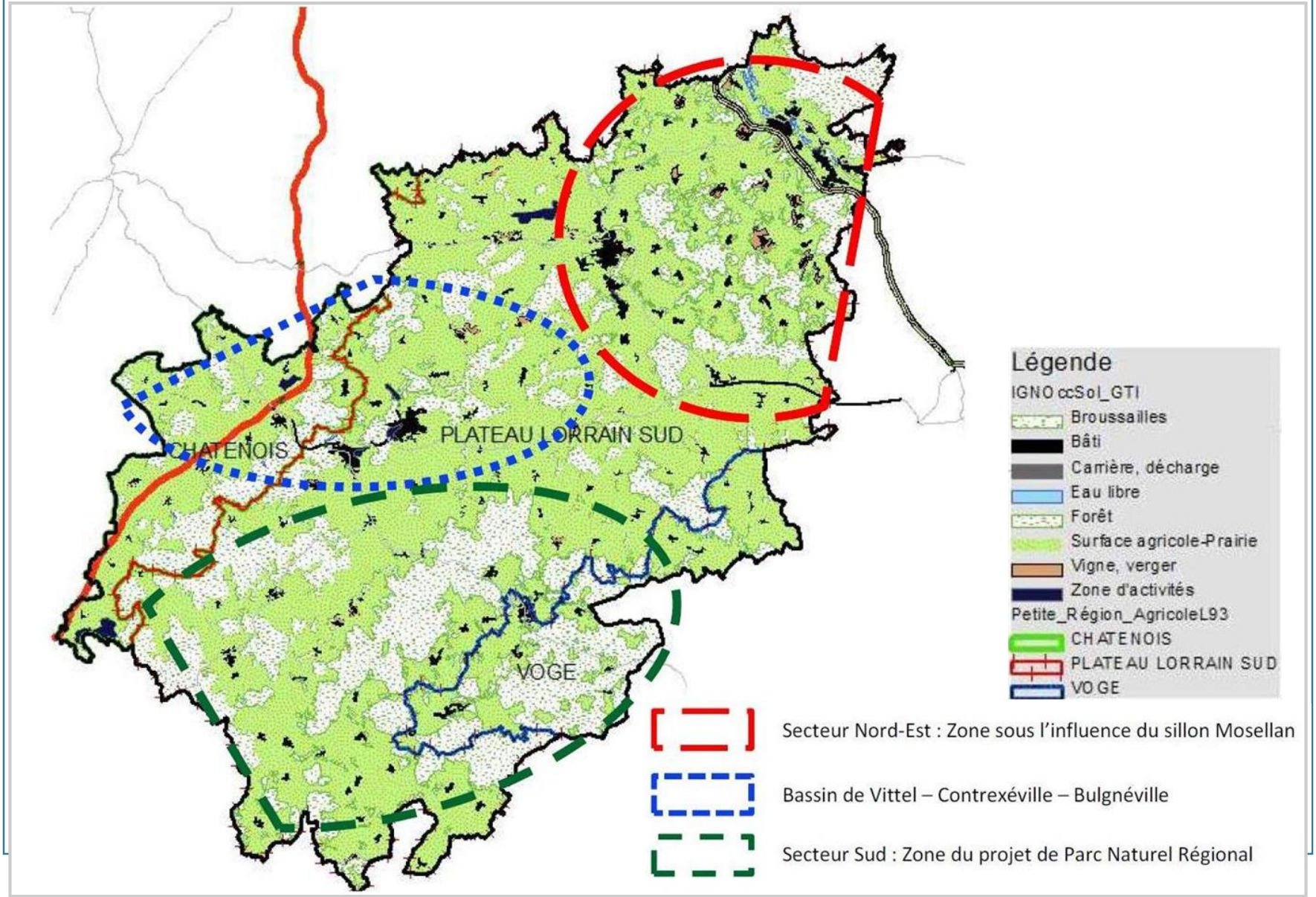

Rendus atelier « Socio-économique »

- **Secteur Nord-Est :**
  - Influence du sillon Mosellan
  - Evolution démographique positive : + 0,3 % / an
  - Economie résidentielle
  - Légère perte de vitesse industries manufacturières

- **Bassin de Vittel – Contrexéville – Bulgnéville :**
  - Influence de grosses entreprises « motrices » et de l'axe autoroutier
  - Evolution démographique stabilisée
  - Développement économique par « complémentarité »
  - Augmentation des besoins en eau industrielle
  - Développement de projets intercommunaux

- **Secteur Sud :**
  - Enclavement des territoires et évolution démographique négative
  - Développement économique autour de services à la personne et du PNR
  - Développement du « tourisme vert »

Rendus atelier « Agriculture »

- **Facteurs de changement identifiés :**
  - « Economique » : Prix et accès des marchés
  - « Européen » : Evolution PAC & quotas laitiers
  - « Sociaux » : → Choix de vie des agriculteurs de demain
    → Evolution des préférences des consommateurs : circuits courts & bio

- **Evolution de l'agriculture :**
  - Contrastée entre systèmes intensifs (unité quasi industrielle) et petites exploitations orientée circuits courts / niches
  - Maintien de la production conjointe viande et lait
  - Développement cultures oléo-céréalières (secteur Vittel – Dompaire)
  - Diversification des exploitations (méthanisation par exemple)
  - Forêt : Orientation des essences vers bois de chauffe

- **Besoins en eau :**
  - Pas d'évolution significative des besoins unitaires
  - Développement de forages individuels au détriment d'usages sur le réseau AEP

Quantification besoins en eau

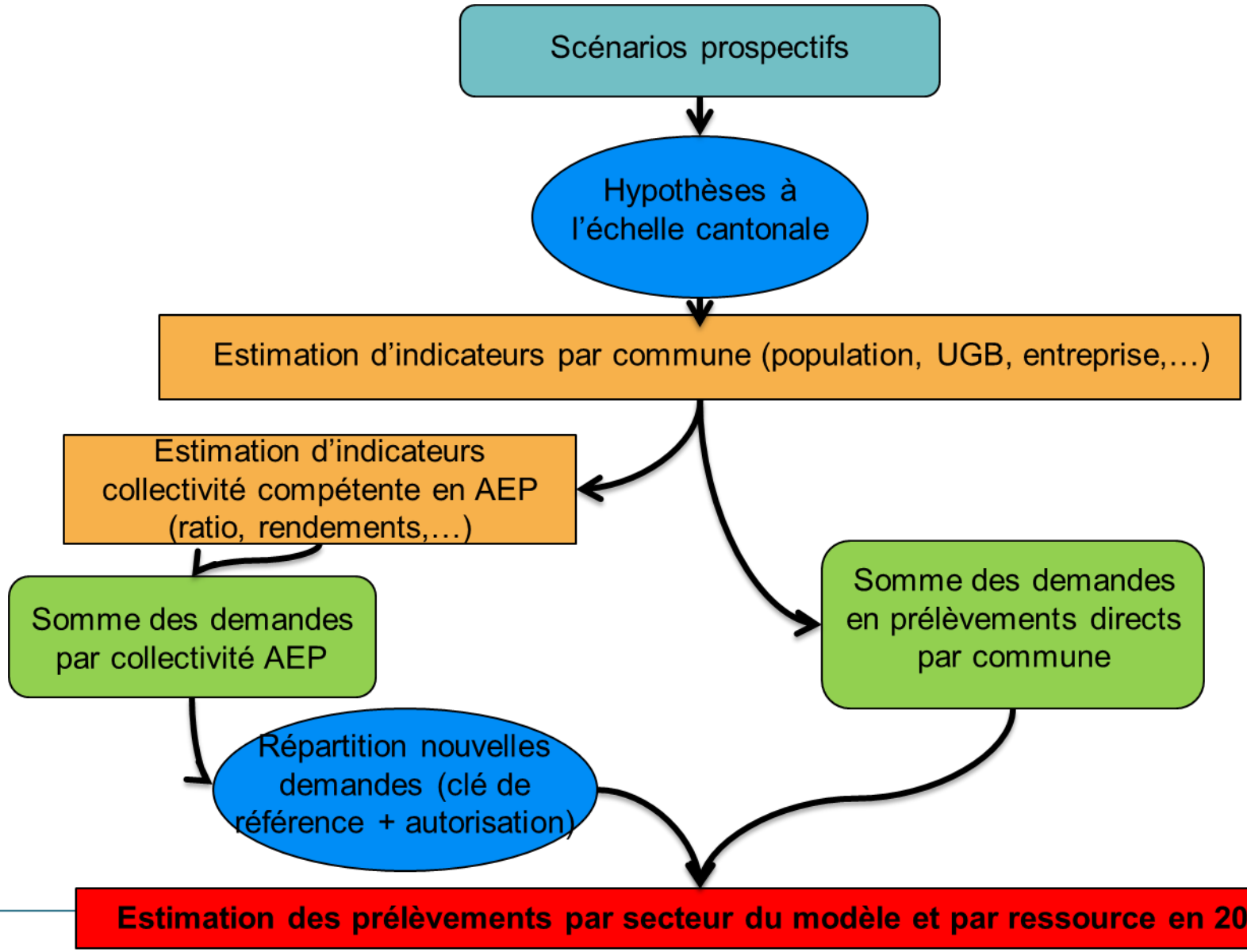

Quantification besoins en eau

- **Hypothèses principales :**
  - Consommation de référence usagers du territoire : Exercice 2010
  - Distinction entre :

    Consommateurs EP : raccordés aux réseaux
    Consommateurs « autonomes » : indépendants pour l'alimentation en eau
  - Pour chaque catégories d'usagers :

    1 hypothèse haute : besoins les + forts
    1 hypothèse basse : besoins les - importants

- **Exemples d'hypothèses retenues :**
  - Baisse des besoins unitaires domestiques : 2%/an (pdt 10 ans)
  - Augmentation besoins en eau industrielle : Ermitage : + 40% ; NW Vosges : + 7% ; Elivia : +10 % (HH)
  - Hausse fréquentation des thermes : + 15% (HH), + 5% (HB)
  - Hausse fréquentation touristique secteur Sud : + 30% (HH), + 15% (HB)
  - Augmentation de la productivité des exploitations laitières : 1%/an (pdt 15ans)
  - Hausse nb forages agricoles individuels : -15 % achat EP (HB)
  - Pas d'évolution des rendements de réseaux
  - (…)

Quantification besoins en eau

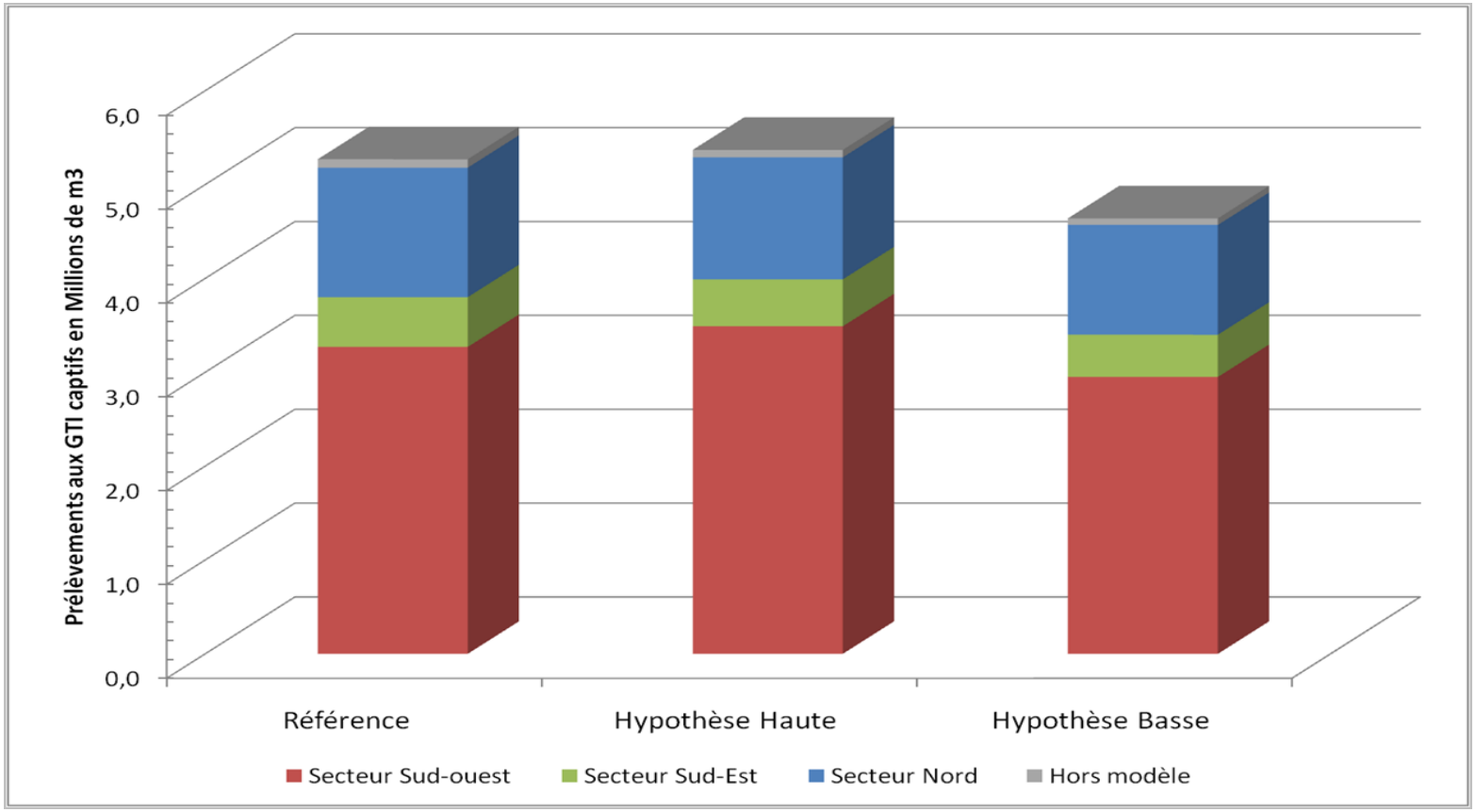

	Sud-Ouest	Sud-Est	Nord	Hors- modèle	SAGE GTI
Réf 2010	3,27 Mm^3	0,53 Mm^3	1,38 Mm^3	0,09 Mm^3	5,27 Mm^3
HH 2030	3,49 Mm^3	0,50 Mm^3	1,30 Mm^3	0,08 Mm^3	5,37 Mm^3
HB 2030	2,95 Mm^3	0,45 Mm^3	1,17 Mm^3	0,07 Mm^3	4,65 Mm^3

Objectifs et mesures d'actions

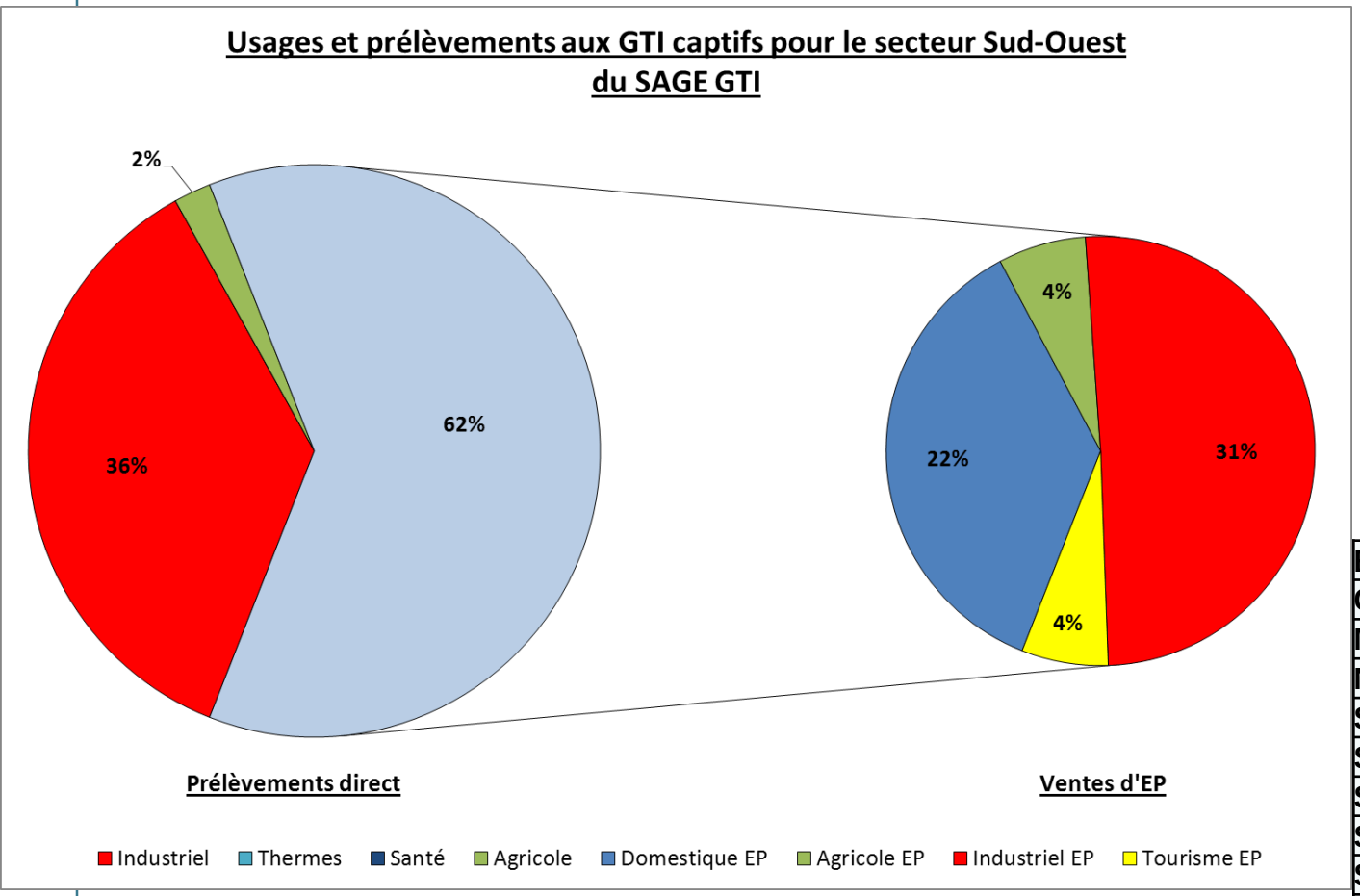

→ Objectif :
2,1 Mm^3/an

- Référence 2010 :
  3,27 Mm^3/an
- Hypothèse haute :
  3,49 Mm^3/an
- Hypothèse basse :
  2,95 Mm^3/an

Blevaincourt
Contrexéville
Martigny les Bains
Norroy s/ Vair
Serécourt
SIE de Bel Air
SIE de Bulgnéville
SIE de Damblain & Creuchot
SIE de l'Anger
Tollaincourt
Vittel
Nestlé Waters Vosges + Ermitage

→ **Economies à mener comprises entre 0,8 et 1,4 Mm^3/an**

Volet MESURES ou Scénarios

- **Objectif: évaluer l'efficacité et le coût de différentes mesures afin de construire un programme de mesure qui permette de respecter les volumes prélevables**

- **Aperçu de la méthodologie**
  - Identification des mesures réalistes sur la zone
    - Atelier mesure
    - Entretiens collectivités & industriels
    - Comité technique (aujourd'hui)
  - Evaluation économique des mesures
    - Récolte de données
    - Analyse coût-efficacité
  - Consolidation d'un programme de mesures

Méthodologie : Principe de la combinaison de mesures: Construction de programmes de mesures

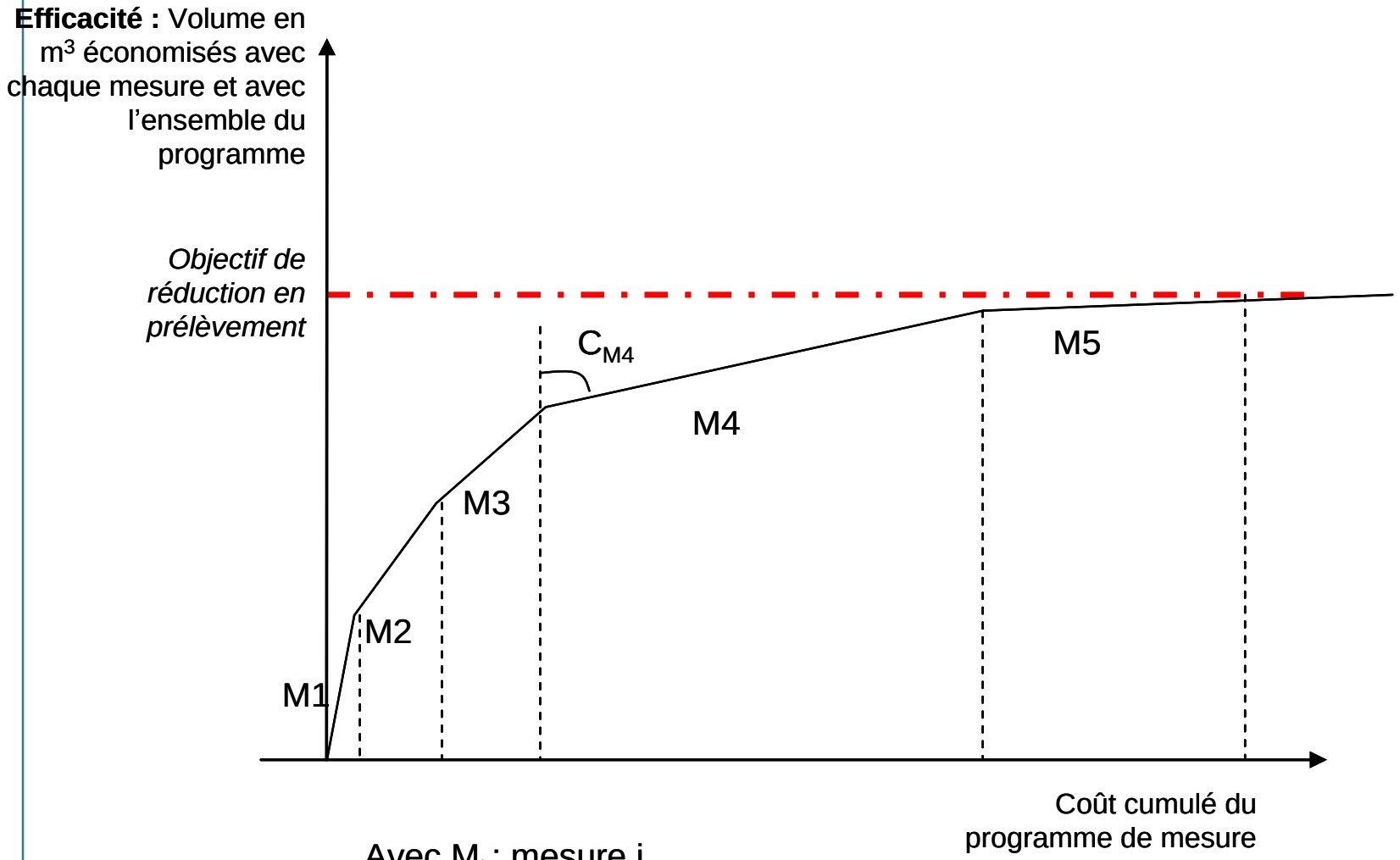

Avec M_i : mesure i

Et C_{Mi} : le coût unitaire de la mesure i

$C_{M1}<C_{M2}<C_{M3}<C_{M4}<C_{M5}$

Méthodologie : Distribution des coûts / support de l'effort d'abattement

- **Qui doit supporter les coûts directs et indirects** de la mise en œuvre des mesures? Selon quelle règle doit-on répartir les efforts à faire ?
- **Calcul de différents scénarios « d'affectation de l'effort »**
  - Tous les usagers doivent réduire d'autant leur prélèvement et ils en supportent le coût
  - On minimise la somme des coûts (« Optimisation régionale »), mais les efforts à faire ne seront pas les mêmes pour tous.
- Autres scénarios ?

Identification de mesures

Usages AEP	Usages communaux i.e. école, espaces verts, santé	*Réduction des pertes sur les réseaux de distribution
		* Amélioration de la surveillance des réseaux (compteurs de sectorisations, télégestion pour le marnage du réservoir entre autres,…)
		*Optimisation du lavage des filtres pour les process de traitement du Fe, As et Mn
		*Substitution de l'eau des fontaines / espaces verts par de l'eau source locale
		*Réduction de l'arrosage des espaces verts
		*Installation de matériel hydro-économe sur les bâtiments communaux et écoles/lycées
		*Passage à des revêtements synthétiques pour les stades
	Ménages & APAD	*Mesures hydro-économes chez les ménages
		*Récupération d'eau de pluie pour les maisons individuelles (usages extérieurs)
	Hôtellerie	*Installation de matériel hydro-économe
		*Réduction des consommations spas/piscine

Identification de mesure

Agriculteurs	*Substitution des usages boissons et lavage hors salle de traite par des ressources locales; encouragé par la fin des tarifs dégressifs (/installation du progressif). Ev. nécessité reconquête qualité *Récupération d'eau de pluie à partir des bâtiments d'élevage *Economie d'eau via l'optimisation des pratiques de lavages
Nestlé	*Réduction des prélèvements via limitation de la production BS sur le GITE C (Ref 2012). La substitution des eaux industrielles (EI) et eau de consommation (EC) continue à partir du GITE B. *Substitution eaux industrielles (EI) et eau de consommation (EC) par le Gite B
Ermitage	*Récupération d'eau de pluie *Réduction des prélèvements via limitation de la production (Ref 2012) *Récupération d'eau de pluie pour usages "non Agro-alimentaires"
Infrastructures de substitution	*Développement d'un champ captant dans les calcaires du Dogger/Muschelkalk/Grès Rhétien…

Difficultés liées au territoire (A l'issue des entretiens)

> Eau potable: Collectivités/ménages/ agriculture

- Forte probabilité que les mesures d'économie d'eau des collectivités et ménages ne suffisent pas à couvrir une part significative du volumes « à gagner »
  - Les rendements de réseaux sont déjà assez élevés/bon;
  - Faible capacité financière des services des eaux pour investir dans des mesures
  - Difficulté de l'augmentation importante des prix de l'eau/ réticence à supprimer la tarification dégressive
    * impact sociaux/acceptabilité
    * Risque de « départ » des consommations agricoles, (forages) alors que ceux-ci assurent une grosse partie des recettes

Les industriels

- **Des efforts « d'économie » réalisés**
  - Nestlé:
    - Osmoseur permet le recyclage => tour réfrigérante
    - Réflexion sur le transfert d'usage « eau industrielle » de Gite C (GTI) => gite B (Muschelcalk, minéralisé): autorisation, car dans le périmètre de protection des eaux minérales?
    - Encore ~20% des prélèvements = eau de process
    - Rejet d'eau industrielle ~ propre dans le Vair: ~2000 m3/j
  - Ermitage: Recyclage par concentration des évaporats (2000 m3 économisés/semaine)
- **mais ces efforts visent à accroître la production à prélèvement égal (i.e. accroître la productivité de l'eau)**
  - => pas d'impact sur les prélèvements,
  - voir une perspective d'accroissement des prélèvements

Géosciences pour une Terre durable
brgm

- **Demande d'augmentation des prélèvements par les industriels**
  - Ermitage a demandé des volumes supplémentaires au SIE de Bulgnéville
    - Souhait d'accroissement de la production/emplois
  - Nestlé a effectué une demande au préfet pour lever la contrainte de débit journalier sur Bonne Source
    - Souhait d'accroissement de la production/emplois (demande croissante sur ce marché export « Vittel export »
    - de 2000 m3/j (~730 000 m3/an),
    - alors que l'autorisation est de 1 000 000 m3/an
- => enjeu pour le SAGE que ces demandes ne soit pas autorisées
- ces nouvelles augmentations alourdiraient le déficit sur les GTI

Géosciences pour une Terre durable
brgm

> Quelles autres solutions?

- La solution de substitution apparaît quasi-inévitable
- Report dans le temps de l'objectif de bon état ?
- Une comparaison avec les bénéfices liés à l'atteinte du bon état (dérogation? Encore possible ? Calendrier de mise en place de la DCE ?)

Mesures (suite)

- **Quelles autres mesures pourraient-on mettre en place?**
- **Votre avis sur les différentes mesures:**
  - Acteurs responsables de la mise en œuvre (supporte financièrement)- corriger /compléter
  - Autres acteurs qui vont supporter le coût de la mesure
  - Acceptabilité pour les acteurs qui vont au moins partiellement supporter le coût
  - Freins à la mise en œuvre de cette mesure
  - Degrés d'incertitude de l'efficacité (à réduire les prélèvements)
  - Il faut retenir cette mesure dans l'analyse coût-efficacité. Elle est prometteuse
    - Priorité de la mise en œuvre de cette mesure
- **Support**
- **Discussion Tour de table**

> Présentation substitution

Autres mesures identifiées lors des entretiens aux collectivités

	Contrexéville	Martigny	Sérécourt	Vittel	SIE Bel Air	SIE Damblain
R1	**Source "Ateliers techniques"**	**Mouzon**	**"Ancienne source"**	**Vair**	**Source à Frain**	**Ruisseau de Romain**
Usages envisagés			déjà utilisé pour les agriculteurs via une bâche (eau à moitié prix et estimation en tonneau à dire de chacun)		Possibilité retenue pour usage agricole. Appro syndicat < A90	Réserve incendie
Quantité		étiage sévère			"débit « phénoménal"	
Qualité		pas de potentiel			NO3 et turbidité	
R2	**Source mairie**	**Aulne**		**Sources parc**		**"Ancien puits" (sortie commune)**
Quantité		coule toute l'année		débit faible		
Qualité		minéralisé		très minéralisé		bactério/pesticides

> Que pensez-vous des mesures de substitution ?

- Peut-on envisager un gros projet commun à plusieurs acteurs?
  - Ex: canalisation + réservoir entre Vittel & Bulgnéville
- Les ressources locales « abandonnées » doivent-elles être reconquises par des Mesures Agro-environnementales ?
  - Faible volumes
- Y a-t-il certaines ressources qui sont protégées/dont les volumes prélèvables sont également au maximum?